



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 28 AOÛT 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 28 août 2023 à  
18 h 30.

Sont présents :           Monsieur Raynald Houde, conseiller  
                                  Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
                                  Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
                                  Madame Nathalie Laprade, conseillère  
                                  Madame Josée Lampron, conseillère  
                                  Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques  
                                  et directeur général adjoint  
                                  Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1.     CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.     PARCS ET BÂTIMENTS**
  - 3.1   Autoriser le paiement numéro 12 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 4.     SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 4.1   Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'exécution d'une œuvre d'art avec Mme Camille Rajotte
- 5.     TRANSPORT**
  - 5.1   Autorisation d'embauche au Service des travaux publics - Division transport
  - 5.2   Autorisation : Signature d'une entente de fin d'emploi et quittance
- 6.     PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**
- 7.     CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

---

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Au début de la séance, monsieur Pierre Dolbec, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire. La séance extraordinaire est ouverte.

**353-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**354-2023 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 12 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE  
DUCHESNAY**

**ATTENDU** les travaux d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 21 juillet 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 21 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 12 à Allen Entrepreneur général inc. au montant de 158 862,62 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 juin 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 11.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**355-2023 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR  
L'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART AVEC MADAME CAMILLE RAJOTTE**

**ATTENDU** la réalisation du chemin de la Liseuse et de la vélopiste Jacques-Cartier – Portneuf et les obligations de la Politique d'intégration des arts à l'architecture;

**ATTENDU** que les choix de l'artiste et de l'œuvre ont été réalisés conjointement avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications selon la procédure établie par ceux-ci;

**ATTENDU** que l'œuvre qui sera réalisée par l'artiste a été soumise au comité de sélection et répond aux attentes de celui-ci;

**ATTENDU** que l'offre de service de madame Camille Rajotte pour le contrat d'exécution d'œuvre d'art, en date du 21 juin 2023, est au montant de 11 367,69 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que madame Camille Rajotte respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 juillet 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer le contrat d'exécution de l'œuvre d'art avec l'artiste, madame Camille Rajotte selon l'offre de service déposée le 21 juin 2023 d'une somme de 11 367,69 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense au projet 2022-0218.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

356-2023

**AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -  
DIVISION TRANSPORT**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés à la Division transport du Service des travaux publics;

**ATTENDU** que deux offres d'emploi ont été publiées;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Steve Plamondon, contremaitre transport, en date du 25 juillet 2023;

**ATTENDU** le document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, qui présente les conditions d'embauche des employés et l'impact budgétaire en date du 16 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 21 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Marc-André Quintin au poste régulier d'opérateur de machinerie lourde et ouvrier de voirie à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur. L'employé est assujéti à une période d'essai de 6 mois.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Étienne Bertrand au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 2 de la grille salariale en vigueur.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Loïk Laperrière au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires régulier (été)* (02-320-11-141), *Salaires régulier (hiver)* (02-330-00-141), *Salaires occasionnel (été)* (02-320-04-141) et *Salaires occasionnel (hiver)* (02-330-04-141).

**ADOPTÉE**

357-2023

**AUTORISATION : SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET  
QUITTANCE**

**ATTENDU** la résolution numéro 338-2023 adoptée à la séance du 14 août 2023 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Ville et l'employé numéro 27 ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin à leur relation d'emploi, sans admission quant à la responsabilité de l'une ou l'autre des parties;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

---

**ATTENDU** que dans ce contexte, une entente de fin d'emploi a été consignée dans un document qui a été remis aux membres du conseil de la Ville pour analyse;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 23 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'entente de fin d'emploi intervenue entre les parties, et ce, sans aucune admission.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le conseil de la Ville autorise monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer cette entente et pour ainsi permettre le versement précisé à cette entente, selon les modalités énoncées à celle-ci, et ce, dans le délai prescrit.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil sur le contenu de l'ordre du jour uniquement.

**358-2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de clore la séance extraordinaire du 28 août 2023.

L'assemblée est levée à 18 h 36.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE